

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2011**

Le vingt neuf septembre deux mille onze, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 22 septembre 2011.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, L'HOSTIS Stéphanie, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, LE LIBOUX Claude, LE DÉVÉHAT Yannick, LE TROUHER Erwan, ELLIAS Claude, ROBIN Evelyne, HOUEIX Magali, JOUAN Isabelle, EZANIC Jean-Louis, DETLOF-CHAPUT Stéphanie.

Était absent : MORAUT Philippe,

### **DÉCISIONS**

#### **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2011 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le transfert de compétence assainissement à Pontivy Communauté en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, et la nécessité de clôturer définitivement les comptes du budget correspondant.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2011 (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011) a été réalisée par le receveur en poste à PONTIVY et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2011 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le compte administratif de l'exercice 2011 de l'assainissement arrêté comme suit :

| Opérations | Investissement | Exploitation |
|------------|----------------|--------------|
| Dépenses   | 32 214.51 €    | 39 859.85 €  |
| Recettes   | 47 268.20 €    | 40 768.56 €  |
| Excédent   | 15 053.69 €    | 908.71 €     |

#### **CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire indique que suite au transfert de compétence assainissement à Pontivy Communauté au 1<sup>er</sup> juillet 2011 il y a lieu de procéder aux opérations de clôture du budget annexe assainissement.

Au vu de l'examen anticipé des résultats du compte de gestion 2011 du dit budget, il y a lieu de procéder :

- au transfert du résultat de fonctionnement d'un montant de 4035.92 €
  - au transfert du résultat d'investissement d'un montant de - 5285.50 €
- du budget annexe vers le budget général.

Il est donc proposé à l'assemblée de clore le budget annexe assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la clôture du budget annexe assainissement.

### **DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNAL :**

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 3 telle que figurant ci-après :

#### **BUDGET COMMUNAL :**

##### Investissement :

###### Dépenses

- Compte 001 (déficit d'investissement) + 5285.50 €

###### Recettes

- Compte 1068 (exc. fonct. capitalisé) - 5285.50 €

##### Fonctionnement :

###### Dépenses

- Compte 678 (autres charges excep) + 4035.92 €

###### Recettes

- Compte 002 (exc. fonctionnement) + 4035.92 €

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE ASSAINISSEMENT 2011 À PONTIVY COMMUNAUTÉ :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter la totalité des résultats du budget annexe assainissement qui ont été transférés sur le budget principal de la commune de Guern à Pontivy Communauté suite au transfert de compétences qui est intervenu au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

### **CHOIX DE LA BANQUE POUR LA RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'ÉCO LOTISSEMENT « LES HAUTS DE BELLEVUE » :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour le financement de l'éco-lotissement « Les Hauts de Bellevue » a été réalisée auprès de cinq banques.

Après analyse, il est proposé de retenir le Crédit Agricole pour un emprunt de 150 000 € sur 5 ans à taux fixe, à échéance trimestrielle de 3.12 % avec une échéance constante. Le montant de la 1<sup>ère</sup> échéance est de 8 129.36 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre cette proposition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 contre, (M. MARTIN étant absent pour cette décision) :

- **APPROUVE** le choix de retenir le Crédit Agricole du Morbihan pour un emprunt de 150000 € sur 5 ans à un taux fixe trimestriel de 3.12 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet emprunt.

### **CHOIX DES ENTREPRISES CONCERNANT LA RÉFECTION DES WC PUBLICS DU BOURG ET DES WC DE LA SALLE POLYVALENTE :**

#### Réfection des WC publics du bourg :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour la réfection des WC publics du bourg a été réalisée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 septembre 2011 pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution des marchés.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres retenues par la commission d'appel d'offres qui sont les suivantes :

- Lot 1 – Démolitions – Protections – LE GLEUHER de MALGUÉNAC pour 750.00 € HT, soit 897.00 € TTC,
- Lot 2 – Étanchéité – GREVESE de GUERN pour 2 015.78 € HT, soit 2 410.87 € TTC,
- Lot 3 – Menuiseries – BERNIER de GUERN pour 2 283.00 € HT, soit 2 730.47 € TTC,
- Lot 4 – Cloisons sèches – LE SOURN HABITAT pour 266.73 € HT, soit 319.01 € TTC,
- Lot 5 – Carrelage-Faïences-Chapes – GIRAUD de GUERN pour 2 295.75 € HT, soit 2745.72 € TTC,
- Lot 6 – Électricité – ROUILLÉ de SÉGLIEN pour 1250.00 € HT, soit 1 495.00 € TTC,
- Lot 7 – Plomberie-sanitaires – BOUFFAUT de SÉGLIEN pour 4 592.00 € HT, soit 5 492.03 € TTC,
- Lot 8 – Peinture – JÉHANNO de MALGUÉNAC pour 880.42 € HT, soit 1 052.98 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus désignées pour la rénovation des W.C. publics du bourg,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises et à signer toutes les pièces relatives à ces marchés de réfection des W.C. publics du bourg.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier les marchés aux titulaires.

#### Réfection des WC de la salle polyvalente :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour la réfection des WC de la salle polyvalente a été réalisée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 septembre 2011 pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution des marchés.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres retenues par la commission d'appel d'offres qui sont les suivantes :

- Lot 1 – Démolitions – protections – LE GLEUHER de MALGUÉNAC pour 4 916.52 € HT, soit 5880.16 € TTC,
- Lot 2 – Couverture – GREVESE de GUERN pour 480.00 € HT, soit 574.08 € TTC,
- Lot 3 – Menuiseries – BERNIER de GUERN pour 1 774.00 € HT, soit 2 121.70 € TTC,
- Lot 4 – Plâtrerie – LE SOURN HABITAT pour 2 654.69 € HT, soit 3 172.01 € TTC,
- Lot 5 – Carrelage – Faïences – GIRAUD de GUERN pour 2 204.25 € HT, soit 2 636.28 € TTC,
- Lot 6 – Faux plafond – RIO de PLUNERET pour 1 283.08 € HT, soit 1 534.56 € TTC,
- Lot 7 – Électricité – ROUILLÉ de SÉGLIEN POUR 1 900.00 € HT, soit 2 272.40 € TTC,

Lot 8 – Plomberie – sanitaires – BOUFFAUT de SÉGLIEN POUR 2 420.00 € HT, soit 2 894.32 € TTC,

Lot 9 – Peinture – JÉHANNO de MALGUÉNAC pour 2719.58 € HT, soit 3252.62 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus désignées pour la rénovation des blocs WC & vestiaires de la salle polyvalente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises et à signer toutes les pièces relatives à ces marchés de réfection des W.C. de la salle polyvalente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier les marchés aux titulaires.

Monsieur LE SCANFF précise que les travaux de restauration à la salle polyvalente seront réalisés du 10 au 22 octobre 2011.

### **TRAVAUX EN RÉGIE CONCERNANT LA PEINTURE DE L'ÉCOLE LES KORRIGANS – DÉCISIONS MODIFICATIVES :**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de peinture extérieurs ont été réalisés au cours de l'été par les services techniques de la commune.

Les charges de personnel ainsi que les dépenses réalisées pour l'achat de matériaux entrent dans la définition des travaux en régie.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser le reversement en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement

#### Section de fonctionnement :

- Compte 023 + 2 803.18 €
- Compte 6068 - 1 594.56 €
- Compte 64168 - 1 208.62 €

#### Section d'investissement :

- Compte 021 + 2 803.18 €
- Compte 2313 + 2 803.18 €

Le montant indiqué de 2803.18 € correspond à la reprise :

- des dépenses constatées en comptabilité de fournitures,
- des heures de main d'œuvre.

| <b>Opération</b>        | <b>Montant fournitures</b>  | <b>Coût personnel</b>                 | <b>Total</b>      |
|-------------------------|---|---------------------------------------|-------------------|
| Peinture école publique | <b>1 594.56 €</b><br>(mandats 522, 523, 524, 525, 526, 581, 582, 583/11 – COULEURS DE THOLLENS) | <b>1 208.62 €</b><br>120 H de travail | <b>2 803.18 €</b> |

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT LES PETITS TRAVAUX DE SÉCURITÉ AU TITRE DU « RETOUR DES AMENDES DE POLICE » :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Général répartit, chaque année, un certain montant de subvention au titre du « retour des amendes de police ». Ce programme vise à développer des petites actions de sécurité routière.

Le dossier correspondant doit être transmis au Conseil Général avant le 2 mars 2012 et doit comporter une délibération du conseil, une notice descriptive et une estimation sommaire.

L'assemblée délibérante demande à la commission des travaux de faire des propositions correspondantes.

### **VCEU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER À L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX :**

Monsieur le Maire fait savoir que la loi des finances abaisse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1 % à 0.9 %. Cette cotisation permet aujourd'hui au personnel de la fonction publique territoriale de suivre des formations qui sont entièrement prises en charge (formation, frais de déplacement et de restauration).

L'assemblée délibérante de la commune de GUERN, réunie le 29 septembre 2011, par 10 voix pour et 4 abstentions, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

### **AUTORISATION DE DIFFUSER LES DONNÉES GRAPHIQUES ISSUES DES INVENTAIRES DE COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES :**

Monsieur le Maire fait savoir que le SAGE BLAVET sollicite de la commune de GUERN l'autorisation de diffuser les données informatiques issues des inventaires des cours d'eau et des zones humides réalisés sur la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le SAGE BLAVET à transmettre les données de l'inventaire au format SIG aux structures et personnes qui pourraient lui en faire la demande.

### **CONVENTION DÉFAILLANCE ÉLECTRIQUE (MUTUALITÉ FRANÇAISE POUR LA MAPA ET LA MUNICIPALITÉ DE GUERN) :**

Monsieur le Maire fait savoir que La Mutualité Retraite 29-56 qui gère la Résidence de la Sarre à GUERN, propose à la signature une convention de partenariat pour la mise en place d'un plan de solidarité en cas d'évènements climatiques entraînant une défaillance électrique.

La Mutualité Retraite souhaite inscrire ce dispositif dans un plan de solidarité plus large entre la Municipalité de GUERN et la Résidence de la Sarre, en étendant le dispositif pour des personnes âgées vivant à domicile recensées par la Municipalité et pouvant se trouver en situation de danger.

La Mutualité Retraite achètera une génératrice ; la commune en assurera la garde, l'installation et permettra son fonctionnement par la mise à disposition d'un tracteur.

Les GAEC de Kerroch (LE SEYEC) et le GAEC des Roches (JAN) acceptent de s'investir dans ce projet. Une convention complémentaire sera donc rédigée avec ces 2 GAEC pour que l'un ou l'autre mette à disposition un tracteur en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les différents partenaires.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN RELIANT LE PLAN D'EAU À LA RUE DES CITÉS :**

Monsieur le Maire rappelle l'achat des terrains de la rue des Cités et l'aménagement du chemin reliant le plan d'eau à la Rue des Cités.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention au Conseil Général pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'aide à la voirie rurale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **MAÎTRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES WC PUBLICS DU BOURG ET DU BLOC WC DE LA SALLE POLYVALENTE ET VESTIAIRES :**

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de réhabiliter les WC publics du bourg et ceux de la salle polyvalente.

L'offre du cabinet CADORET s'élève à 1 500 € HT, soit 1 794 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre des WC publics du bourg et à 2 000 € HT, soit 2 392 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre du bloc WC de la salle polyvalente et vestiaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte les offres proposées par le Cabinet CADORET et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES POUR LA RÉHABILITATION DES WC PUBLICS DU BOURG ET LE BLOC WC DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Afin de financer les réhabilitations des WC du bourg et ceux de la salle polyvalente, le conseil municipal décide de modifier comme suit les crédits de l'exercice 2011 :

### Investissement :

#### Dépenses

- |                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| - Cpte 020 (dépenses imprévues) | - 3813.91 € |
| - Cpte 2031 (études)            | - 5000.00 € |
| - Cpte 2158 (travaux divers)    | - 1000.00 € |
| - Cpte 2313 (travaux WC)        | + 9813.91 € |

## **I N F O R M A T I O N S :**

### **POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE :**

#### Effectifs :

Monsieur le Maire fait savoir que 58 enfants sont inscrits à l'école des Korrigans en ce début d'année et 53 élèves sont inscrits à l'école St-Pierre.

#### Transport scolaire :

Le transport scolaire communal a été revu puisque C.T.M. a accepté de supprimer son service. Compte tenu des effectifs 12 élèves au total, le ramassage a été confié à TAXIVY.

Garderie municipale :

**Les horaires d'ouverture** de la garderie sont de **7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h 15 à 18 h 30**. Mesdames VERDIER et PESTIPONT assurent le service. Mme VERDIER est présente de 7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h 15 à 18 h 30 (les lundi et jeudi) et à 18 h 45 (les mardi et vendredi, pour assurer le ménage), Mme PESTIPONT est présente de 8 h à 8 h 45 et de 15 h 45 (pour la préparation du goûter) à 18 h. Un affichage des horaires sera réalisé à la garderie.

### **PROJET DE JARDIN INTERGÉNÉRATIONNEL À CLÉGUÉREC – PORTÉ À CONNAISSANCE :**

Monsieur le Maire fait savoir que la Commune de CLÉGUÉREC souhaite réaliser un jardin intergénérationnel pour créer un espace de rencontre et d'animation au sein de son centre bourg. La collectivité doit être informée de ce projet du fait d'une demande d'aide financière de la commune de CLÉGUÉREC dans le cadre du programme Leader.

### **MAGAZINE DE GUERN :**

Monsieur le Maire rappelle que tous les articles pour le magazine de fin d'année devront être déposés en Mairie pour le 15 novembre 2011, dernier délai.

### **POINT SUR LES RÉUNIONS CONCERNANT LA NUMÉROTATION ET LA DÉNOMINATION DES NOMS DE RUES DES VILLAGES ET PLANNING DU PROJET :**

Monsieur le Maire rappelle que 2 réunions publiques ont eu lieu à la salle polyvalente les 22 et 23 septembre 2011. Les plans qui ont été distribués lors des réunions doivent être rendus en Mairie pour le 14 octobre dernier délai. Le travail de numérotation des maisons et de dénomination des noms de rue des villages va se faire sur plans avec des interventions sur le terrain.

### **POINT SUR LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE SIGNÉ ENTRE LA COMMUNE DE GUERN ET M. HUCHON LUDOVIC :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'un contrat d'apprentissage a été signé entre la commune et M. HUCHON Ludovic de LANGOELAN. Ce contrat débute le 12 septembre 2011 pour se terminer le 11 septembre 2013. Le diplôme préparé par M. HUCHON est un Brevet Professionnel de Travaux d'Aménagements Paysager.

### **PRÉSENTATION DES ESQUISSES CONCERNANT LA RÉNOVATION DU LOGEMENT DE LA POSTE :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les esquisses concernant la réhabilitation du logement de la Poste. 2 logements T3 seront créés, 1 au premier étage et 1 au 2<sup>ème</sup> étage (à la place du grenier actuel). L'estimatif de ce projet, travaux seuls, s'élève à 114 000 € HT.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011 :**

Monsieur le Maire fait savoir que le conseil communautaire s'est réuni le 27 septembre 2011 à la salle polyvalente de SILFIAC. Les décisions qui ont été acceptées sont les suivantes :

#### **Mise en place d'un réseau de transports publics de personnes :**

1. Prise de la compétence Transports Publics de personnes en qualité d'autorité organisatrice de second rang au 1<sup>er</sup> mars 2012 :
  - Le pondibus sera étendu avec une 5<sup>ème</sup> boucle desservant le pôle hospitalier et renforcé sur les lignes desservant le pôle universitaire et le parc d'activités du Blavet,

- Le transport à la demande (T.A.D.) sera créé sur tout le territoire pour les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite justifiant d'un taux d'invalidité au moins égal à 80%
  - 2 ou 3 lignes seront expérimentées pour desservir à 9 h et à 16 h des communes sans ligne régulière (TIM et TER).
2. Création d'un périmètre de transport urbain (PTU) à une date à définir en fonction de l'avancée des négociations avec le Conseil Général et actée en conseil communautaire. Ce PTU entraînera la prise en charge des transports scolaires sur l'ensemble du territoire, la desserte de toutes les communes ne bénéficiant pas de lignes régulières.

Le réseau communautaire de transport générera un coût annuel d'exploitation évaluée entre 830 000 et 1 485 000 €.

### **Opération programmée de l'habitat (OPAH) :**

L'opération permettra aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs d'entreprendre la rénovation de leur logement. Les travaux peuvent aussi concerner la remise à niveau des installations d'assainissement. Les aides seront soumises aux conditions de ressources et plafonnées. L'opération est programmée sur 3 ans et devrait permettre d'entreprendre 390 opérations. L'enveloppe budgétaire de Pontivy Communauté s'élève à environ 733 000 € et celle de l'ANAH à 2 262 000 €.

### **Projet de pôle petite enfance :**

Ce projet regroupe l'accueil du jeune enfant sur Pontivy en lieu et place de la crèche et de la halte garderie (45 places). Le relais parents assistantes maternelles se trouvera sur le même lieu.

### **Réforme territoriale :**

Mandat a été donné au Président pour présenter, en commission départementale du 13 octobre, le souhait et l'acceptation du rapprochement de la communauté de communes de Guerlédan.

Création d'un groupe de travail en vue d'étudier le rapprochement éventuel de Pontivy Communauté et de la CIDERAL (Loudéac)

### **RESTAURATION DE LA CHAPELLE ST GILLES DE GUERMEUR :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une convention de mandant entre la commune de Guern et Pontivy Communauté a été conclue en mai 2005. En ce qui concerne la restauration de la chapelle Saint-Gilles à Guermeur, 3 études ont été réalisées d'un montant total de 10 296.83 €. Le Conseil Général a versé une subvention d'un montant de 3 488 €. La part équivalente qui reste à charge de Pontivy Communauté et de la commune de Guern s'élève à 3 404.31 €.

La question posée est de savoir s'il faut lancer une nouvelle consultation pour « remettre à jour » l'ensemble des études déjà réalisées (coût estimé 6 000 € HT) ou s'il faut envisager directement le lancement de la consultation d'un maître d'œuvre qui se baserait sur l'expertise des différentes études pour établir l'avant projet sommaire.

Après en avoir débattu, certains membres du conseil municipal demandent à visiter la chapelle et à reporter cette décision lors d'une prochaine assemblée.

### **POINT SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS :**

#### **Commission Patrimoine – Tourisme – Communication**

Monsieur MARTIN commente la réunion de travail du 26 septembre 2011 qui avait pour sujet le Pays d'art et d'histoire.

### **Art dans les Chapelles**

Monsieur MARTIN fait savoir que la fréquentation de l'Art dans les Chapelles a dépassé celle de l'an passé, plus de 100 000 visiteurs.

La chapelle de Locmeltro a reçu moins de visites que l'an passé, 2152 personnes cet été contre 2609 en 2010.